



SPIP 56



SOUTIEN A NOTRE COLLEGUE DU PIJ

Hier nous avons appris avec stupeur que notre collègue du PIJ était désormais interdite d'accès à l'établissement , jusqu'à nouvel ordre, par la direction de l'établissement .

Son tort : avoir tapé et imprimé une lettre type , pour les détenus ,relative aux problèmes des cantines .

Notre collègue , intervenante extérieure, professionnelle du Point Information Jeunesse de Lorient n'avait pas connaissance que ce type d'action pouvait être assimilée dans notre administration à un mouvement collectif et interdit dans les établissements pénitentiaires français (ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres pays européens).

Ceci appelle plusieurs remarques de notre part :

- quid de la formation et/ou formations des partenaires extérieurs qui interviennent dans les établissements (livret d'accueil). Qui peut ce jour certifier que notre collègue avait été - briefée, informée, accompagnée dans l'accès à son poste ?
- si nous ne remettons pas en cause l'autorité du chef d'établissement concernant l'accès à son établissement , nous trouvons cette décision rapide et brutale. Nous aurions aimé en d'autres temps autant de diligence !!!
- l'événement déclencheur problème de cantines (pénurie de provisions) qui ,semble-t-il ,dure depuis plusieurs semaines!!! Qui était au courant et pourquoi le problème tarde temps à être réglé ? La Direction de l'établissement en avait-elle connaissance ? Nous n'en sommes par certains.
- Le Point Information Jeunesse existe à Ploemeur depuis plus de 15 ans et a été mis en place par le SPIP. Son financement est également organisé par le SPIP... la direction du SPIP a-t-elle été consultée pour rechercher une autre alternative ? Si oui, il nous paraît étonnant que notre hiérarchie ne se soit pas montrée plus combative pour faire valoir la place d'une professionnelle dont la qualité de travail n'est pas à remettre en cause. Si non, c'est tenir pour peu de chose la nécessaire collaboration entre deux entités de l'Administration Pénitentiaire . Mais ce n'est malheureusement pas une surprise .

Nous appelons à ce que notre collègue puisse rapidement reprendre son poste au PIJ où elle exerce un travail de qualité dans l'accompagnement des détenus pour l'élaboration de leur projet d'insertion , l'accès aux droits